# **Ordonnance de prévention : Serveur (restauration)**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Préserver un temps de sommeil suffisant
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Respecter les conditions d'utilisation prescrites (notice d'utilisation)
* Ne jamais associer l'eau de javel avec un autre produit (dégagement gazeux)

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 21/06/2025